



COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil Communal

Bièvre, le 30 novembre 2009

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer
pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi
14 décembre 2009 à 19h30 à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et au domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-13 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les lieux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Finances

1. Budget de l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Bièvre – Avis
2. Rapport accompagnant le budget communal de l'exercice 2010 en application de l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale
3. Budget communal de l'exercice 2010 – Décision
4. Dotation communale à la Zone de Police Houille-Semois pour l'exercice 2010 – Décision

Urbanisme

5. Demande de permis d'urbanisme pour la création de deux rampes d'accès au tunnel de Gedinne - Accord sur l'ouverture de voirie

DNF

6. Devis forestiers pour l'exercice 2010 – Approbation
7. Demande de liquidation de subvention sur devis forestiers – Décision

Patrimoine

8. Aliénation de gré à gré d'une partie de chemin communal à Graide – Décision

Travaux et marchés publics

9. Réalisation de divers travaux d'aménagement dans l'immeuble sis Rue de Bouillon n°s 24-26-28 par le service ouvrier communal – Décision
10. Travaux d'électricité et de pose d'un faux-plafond dans l'immeuble sis rue de Bouillon, 24-26-28 – Décision en urgence du Collège Communal – Prise d'acte
11. Acquisition d'une imprimante pour le secrétariat communal – Décision en urgence du Collège communal – Prise d'acte
12. Sécurité routière – Placement de ralentisseurs et de radars à Naomé – Contrat d'honoraires

Intercommunales

13. Participation au 3ème marché de fourniture d'électricité et de gaz par IDEFIN – Décision
14. Assemblée générale de l'Intercommunale IMAJE du 08 décembre 2009 – Ratification de la délibération du Collège communal du 23 novembre 2009
15. Assemblée générale de l'Intercommunale IDEG du 09 décembre 2009 – Ratification de la délibération du Collège communal du 23 novembre 2009

16. Assemblée générale de l'Intercommunale IDEFIN du 09 décembre 2009 – Ratification de la délibération du Collège communal du 23 novembre 2009
17. Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale BEPN du 15 décembre 2009 – Approbation
18. Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale BEP Expansion Economique du 15 décembre 2009 – Approbation
19. Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale BEP Environnement du 15 décembre 2009 – Approbation
20. Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale INASEP du 15 décembre 2009 – Approbation

ATL

21. Convention ONE – Approbation
22. Convention ADSL pour l'année 2010 – Approbation

Arrêtés de police

Information

23. Fête de la Saint Eloi à Graide (Village) le 29 novembre 2009 – Comité Saint Eloi des graidis

Ratification

24. Travaux pour la pose d'une conduite de distribution d'eau à Graide (Station) à partir du 03 novembre 2009 – SPRL TRANSPORTS BASTIN
25. Travaux de pose de câbles à Bièvre à partir du 10 novembre 2009 – SPRL Jean-Luc SIMON

SEANCE A HUIS-CLOS

Enseignement

26. Ratification de délibérations du Collège communal en date du :

→ 16 novembre 2009

Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle, pour 26 périodes, à partir du 16 novembre 2009

→ 23 novembre 2009

Octroi d'un congé pour prestations réduites pour convenances personnelles à une institutrice maternelle, à raison de 13 périodes, du 1^{er} janvier au 31 août 2010 inclus.

La Secrétaire communale,

Pour le Collège,

Le Député-Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL